

CONTRAT DE VENTE D'UN BATEAU D'OCCASION

Entre les soussignés :

Vendeur :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Acheteur :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1. OBJET DE LA VENTE

Le vendeur vend à l'acheteur, qui accepte, le bateau décrit ci-dessous :

- **Marque et modèle :** _____
- **Numéro d'identification (HIN/CIN) :** _____
- **Année de construction :** _____
- **Longueur / Largeur :** _____
- **Type de moteur :** _____
- **Puissance du moteur :** _____ kW / CV
- **Numéro de moteur :** _____
- **Immatriculation :** _____
- **Accessoires inclus :** _____

Le bateau est vendu en l'état, avec ou sans remorque (**préciser : avec / sans remorque, marque et immatriculation si applicable**).

2. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix de vente du bateau est fixé à : **CHF** _____

Le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- Paiement comptant à la signature du contrat
- Virement bancaire avant la livraison
- Autre modalité : _____

Un acompte de **CHF** _____ est versé ce jour, le solde devant être réglé avant la livraison du bateau.

3. LIVRAISON ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le bateau sera remis à l'acheteur le // ____ à (lieu) : _____

Tous les documents nécessaires au transfert de propriété seront fournis au moment de la remise du bateau :

- Acte de francisation ou certificat de navigation
- Carnet d'entretien (si disponible)
- Manuel du constructeur (si disponible)
- Clés et équipements listés dans l'article 1

Le transfert de propriété et les risques sont effectifs dès la livraison du bateau et le paiement intégral du prix convenu.

4. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Le vendeur certifie :

- Être le propriétaire légitime du bateau et avoir le droit de le vendre.
- Que le bateau est libre de tout gage ou dette.
- Que les informations fournies sont exactes.

L'acheteur reconnaît acheter le bateau **en l'état**, après inspection et essai. Aucune garantie n'est accordée par le vendeur après la vente, sauf mention expresse dans ce contrat.

5. ENREGISTREMENT ET FORMALITÉS

L'acheteur s'engage à effectuer, à ses frais, les démarches nécessaires pour l'immatriculation du bateau auprès des autorités compétentes en Suisse.

6. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Le présent contrat est régi par le droit suisse. En cas de litige, les parties conviennent de se soumettre aux tribunaux du canton de **(préciser le canton)**.

Fait en deux exemplaires à **(lieu)**, le // ____.

Signature du Vendeur : _____

Signature de l'Acheteur : _____